

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENTS

INTEGRITE

EQUITE

TRANSPARENCE

Ref: 12/OLUCOME/12/2009

Bujumbura, le 4 Décembre 2009

Transmis Copie pour Information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi avec les assurances de notre plus haute considération ;
- Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur le Président du sénat avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Vice Président de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération.
- Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération.

à

BUJUMBURA

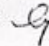
Objet : Le retard dans la transmission au Parlement du projet de loi des finances 2010

A son Excellence Monsieur le 1er Vice-président de la République avec les assurances de notre très haute considération.

à

Bujumbura.

Excellence Monsieur le Premier Vice-président de la République,

L'une des premières préoccupations de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques(OLUCOME) consiste à suivre de près la loi des finances depuis 

son élaboration, discussions, son vote, son exécution et son contrôle.

En effet Excellence Monsieur le premier Vice-président de la République, nous constatons une habitude de retard dans la transmission par le Gouvernement du projet de loi des finances. Cependant, l'article 176 de la Constitution en vigueur précise que « L'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi des finances dès l'ouverture de sa session d'octobre ». Ainsi le retard dans la transmission du projet de loi des finances au Parlement entraîne au vote à la hâte de cette dernière alors que cela nécessite une étude minutieuse pour une loi équitable. La transmission tardive de cette loi conduit à l'inclusion des rubriques contraires à l'intérêt général.

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) s'inscrit également en faux contre la pratique du Parlement et du Gouvernement qui s'accordent des avantages afin de voter la loi des finances. Cela laisse entendre que ce budget ne répondra plus aux attentes de la population qui croupit dans une misère sans nom.

Ainsi nous implorons que le Parlement qui nous lit en copie analyse au fond l'exécution du budget affecté à la présidence de la République, 2 milliards destiné à l'appui aux bonnes initiatives, le montant de deux milliards alloué au Ministère de l'Environnement pour le programme national reboisement, l'acquisition des véhicules de l'Etat à un montant de un milliard quatre cent millions (1 400 000 000 Bif), entretien du charroi de l'Etat et le carburant à l'échelle de plus de vingt deux milliards cinq cent vingt cinq millions soit (22 525 573 695 Bif), pour ne citer que cela.

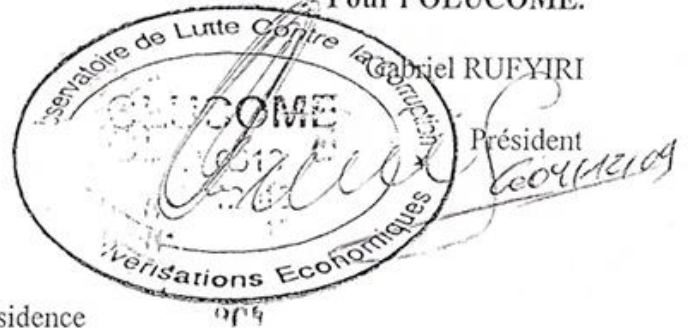
Devant cette situation l'OLOCOME recommande ce qui suit :

1. que le projet de la loi des finances soit transmis aux organes habilités dans les délais prescrits par la loi fondamentale.
2. que les Députés nous lisant en copie votent une loi des finances qui répond aux aspirations de la population.
3. que le contrôle pour les rubriques ci-hauts citées soient analysées avant l'adoption de la loi des finances 2010.
4. que le budget alloués à l'entretien du charroi de l'Etat et au carburant soit abaissé sensiblement surtout qu'il comporte beaucoup de détournement et malversations diverses.

ly

Dans l'espoir d'une attention particulière que vous allez réserver à nos préoccupations, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Premier Vice-président de la République, les assurances de notre très haute considération.

Pour l'OLUCOME.



CPI à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre à la Présidence
Chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation.
- Son Excellence Madame la Ministre des finances
- Monsieur le Président de la Cour des comptes

à

BUJUMBURA